



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 02 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mars 2019 s'est réuni le 02 avril 2019 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Président : Annick Guichard, Maire

Secrétaire élu : Vincent Morel

Membres présents : Annick Guichard - Michel Charmet – Erik Chapelle - Vincent Morel – Thérèse Morot - Monique Imbert - François Jacquemond -- Laure Rivoiron

Membres excusés : Jean Charmion – Romain Ogier – Conception Haro

Membre absent Karim Bachekour

Le compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2019 est adopté.

Madame le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : « Dépôt de permis de construire au nom de la commune : construction d'une halle » = accord à l'unanimité

10/2019 - Approbation du compte de gestion 2018 – Budget Général

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11 / 2019 - Compte Administratif 2018 – Budget général M14

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, Madame Le Maire étant sortie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2018 qui s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	421 222.75 euros
	Recettes :	456 016.66 euros
	Résultat 2017 :	+ 99 061.27 euros

(dont 93 357,81 € affecté à l'investissement au 1068)

Intégration résultats M49 + 26 926,33 euros

Excédent de fonctionnement de clôture : + 67 423,70euros

Investissement : Dépenses : 305 204,15 euros
Recettes : 245 643,99 euros

Résultat 2017: 230 459,66 euros

Intégration résultats M49 - 13 910,07 euros

Résultat d'investissement de clôture: + 156 989,43 euros

12 / 2019 - Affectation du résultat 2018 – Budget général

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du Budget Général par délibération n° 11/2019 du 02 avril 2019, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31.12.2018 : 67 423.70 euros
Résultat d'investissement au 31.12.2018 : 156 989.43 euros

Résultat de fonctionnement reporté au budget 2019 : 7 423.70 € euros (RF 002)
Part affectée à l'investissement 60 000.00 € euros (RI 1068)

Solde d'exécution d'investissement reporté au budget 2019 : 156 989.43 euros (RI 001)

13 / 2019 - Budget Général 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Général 2019 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 449 955.72 euros

Recettes : 449 955.72 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 421 618.73 euros

Recettes : 421 618.73 euros
dont 60 000.00 € d'excédent de fonctionnement reporté (1068)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le budget général 2019 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

14 / 2019- Taux d'imposition 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 11/2018 du 15 mars 2018 fixant les taux d'imposition pour l'année 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.79 %

15/ 2019 - Subvention coopérative scolaire (OCCE) 2018/2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la subvention à la coopérative scolaire pour l'année 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 877.50 €

DIT que les crédits sont prévus au budget général 2019 au compte 6574.

16 / 2019 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Sécurisation traversée du village RD502

Mme le Maire informe l'assemblée que la dotation de soutien à l'investissement public local codifié à l'article L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales est maintenue pour 2019. Son objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales et de l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires.

Trois catégories d'opérations ont été définies :

- les projets d'investissement des communes (...) s'intégrant dans une grande priorité d'investissement
- les opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité
- les pactes métropolitains d'innovation

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter le fond de soutien à l'investissement public local **au titre des contrats de ruralité** pour la **sécurisation de la traversée du village RD 502**

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux
Amendes de police	50 868.00 €	12 717.00 €	25 %
DSIL	50 868.00 €	10 200.00 €	20 %
Vienne-Condrieu-Agglomération		13 975.50 €	27.50 %
	Sous total	36 892.50 €	
	Autofinancement	13 975.50 €	27.50 %
	Coût HT des travaux	50 868.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux présenté par madame le maire pour un coût estimatif global de 50 868.00 € HT,

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...)

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement au Budget Primitif 2019 et suivants.

17 / 2019 – Demande de subvention auprès de Vienne-Condrieu Agglomération – Sécurisation traversée du village RD502

Mme le Maire informe l'assemblée que le cadre du PDU Vienne Condrieu Agglomération apporte une subvention de 50% pour des aménagements concernant l'accessibilité et la sécurité des piétons. Cet apport financier est calculé après les autres subventions.

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de Vienne Condrieu Agglomération un soutien financier pour la **sécurisation de la traversée du village RD 502**

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux
Amendes de police	50 868.00 €	12 717.00 €	25 %
DSIL	50 868.00 €	10 200.00 €	20 %
Vienne-Condrieu-Agglomération		13 975.50 €	27.50 %
	Sous total	36 892.50 €	
	Autofinancement	13 975.50 €	27.50 %
	Coût HT des travaux	50 868.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux présenté par madame le maire pour un coût estimatif global de 50 868.00 € HT,

SOLLICITE une subvention de Vienne-Condrieu Agglomération au titre du Plan de déplacement Urbain

S'ENGAGE à débiter les travaux avant le 31 Décembre 2019,

S'ENGAGE à informer Vienne-Condrieu Agglomération de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...)

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement au Budget Primitif 2019 et suivants.

18 / 2019 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Extension de l'école communale La Page d'écriture

Mme le Maire informe l'assemblée que la dotation de soutien à l'investissement public local codifié à l'article L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales est maintenue pour 2019.

Son objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales et de l'orienter vers les grandes

priorités nationales en matière d'équipement des territoires.

Trois catégories d'opérations ont été définies :

- les projets d'investissement des communes (...) s'intégrant dans une grande priorité d'investissement
- les opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité
- les pactes métropolitains d'innovation

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter le fond de soutien à l'investissement public local **au titre des grandes priorités d'investissement** pour de l'**extension de l'école communale La Page d'Ecriture**

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux
DETR	475 000.00 €	190 000.00 €	40 %
DSIL	1 012 800.00 €	202 560.00 €	20 %
Appel à projet Département	1 012 800.00 €	202 560.00 €	20 %
	Sous total	595 120.00 €	
	Autofinancement	417 680.00 €	20 %
	Coût HT des travaux	1 012 800.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↳ **CONSIDERANT** que les travaux exposés nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments communaux sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local,

APPROUVE le programme de travaux présenté par madame le maire pour un coût estimatif global de 1 012 800.00 € HT,

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...)

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement au Budget Primitif 2019 et suivants.

19 / 2019 - Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR)

↳ Vu les dispositions de l'article L 2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ Vu la circulaire n° E 2019-9 de Monsieur le Préfet en date du 08 mars 2019 qui indique les règles de constitution des dossiers de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux conformément aux prescriptions de l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010,

↳ Considérant que parmi les catégories d'opérations subventionnables retenues au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux figure la catégorie «Construction, aménagement ou extension d'équipements scolaires notamment pour les écoles maternelles»

Madame le Maire propose de demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 afin d'effectuer les travaux d'**Extension de l'école communale « La page d'écriture »**

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux
DETR	475 000.00 €	190 000.00 €	40 %
Dsil	1 012 800.00 €	202 560.00 €	20 %
Appel à projet Département	1 012 800.00 €	202 560.00 €	20 %
Sous total		595 120.00 €	
Autofinancement		417 680.00 €	20 %
Coût HT des travaux		1 012 800.00 €	

Madame le maire expose à l'assemblée qu'au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le projet d'**extension de l'école communale « La page d'écriture »** tranche peut bénéficier d'un taux de subvention minimum de 30 % pouvant aller jusqu'à 60 %.

Madame le Maire précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la part du montant des travaux non subventionnés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019

AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

20 / 2019 - Demande de subvention : appel à projet 2019 auprès du département du Rhône

Le Conseil départemental du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande".

Depuis la délibération n° 004 du 22 avril 2016, le Conseil départemental du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes et aux groupements de communes (EPCI, syndicats...) qui s'applique sous forme d'appel à projets.

C'est un mode de subvention annuel qui finance les projets s'inscrivant dans les priorités définies par le Département, et qui devra respecter des critères d'éco-conditionnalité. Pour l'exercice 2019-2020, la commune de Trèves souhaite déposer le dossier d'**Extension de l'école communale « La page d'écriture »**

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux
DETR	475 000.00 €	190 000.00 €	40 %
Dsil	1 012 800.00 €	202 560.00 €	20 %
Appel à projet Département	1 012 800.00 €	202 560.00 €	20 %
Sous total		595 120.00 €	
Autofinancement		417 680.00 €	20 %
Coût HT des travaux		1 012 800.00 €	

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention auprès du Département du Rhône, au titre du partenariat territorial 2019 - 2020, pour le dossier ci-dessus exposé

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention auprès du département du Rhône.

21 / 2019 – Tarifs cantine – Année 2019/2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les frais incombant au service de la cantine scolaire (frais de personnel, d'entretien des locaux, d'achat des repas...).

↳ Vu la délibération n° 352018 du 26 juin 2018 relative au tarif de la cantine scolaire pour l'année 2018/2019 y compris le tarif du repas de la cantine dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I)

↳ Considérant l'augmentation du prix du repas par notre fournisseur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE le tarif du repas de la cantine à 4,44 € pour l'année scolaire 2019/2020

FIXE le tarif du repas dans le cadre d'un PAI à 1.65 € pour l'année scolaire 2019/2020

22 / 2019 – Tarifs garderie périscolaire – Année 2019/2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 36/2018 du 26 juin 2018 relative aux tarifs de la Garderie Périscolaire pour l'année 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de revaloriser les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020 ainsi :

	Année scolaire 2019/2020
Forfait jour : lundi / mardi / jeudi / vendredi	2.70 €
Forfait semaine	9.30. €

23 / 2019 – Tarifs CLSH – Année 2019/2020

Madame le Maire rappelle la délibération n° 37/2018 relative à la tarification des services du Centre de Loisirs Sans Hébergement en fonction du coefficient familial des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants pour les centres de loisirs sans hébergement à compter du 8 juillet 2019

	Cantine	CLSH ½ journée	CLSH Journée	Journée CLSH avec cantine (*)
QF < 500	4.44	4.10	8.15	12.59
QF de 500 à 800	4.44	4.70	9.30	13.74
QF de 801 à 1200	4.44	5.30	10.50	14.94
QF > 1200	4.44	5.85	11.65	16.09

(*) Si 10 journées avec cantine pour un enfant, la 11^{ème} journée est gratuite

24 / 2019 – Tarifs des sorties du CLSH – Année 2019/2020

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 38/2018 du 26 juin 2018 fixant les tarifs des sorties des centres de loisirs sans hébergement.

Afin de pouvoir bénéficier de subventions, la Caisse d'Allocations Familiales nous demande de créer un tarif pour les sorties du Centre de Loisirs annexé au montant du quotient familial des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE d'instaurer les tarifs ci-après pour une sortie effectuée lors du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) :

Quotient familial	Tarif d'une sortie/enfant	
	2019/2020 Repas tiré du sac	2019/2020 Repas pris sur place
QF < 500	19.85 €	24.85 €
QF de 500 à 800	21.45 €	26.45 €
QF de 801 à 1200	23.30 €	28.30 €
QF > 1200	25.15 €	30.15 €

DECIDE que cette délibération sera appliquée à compter du 08 juillet 2019 et reconduite chaque année par tacite reconduction sauf délibération contraire.

25 / 2019 - Redevance de stationnement sur domaine public - Vogue Août 2019

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'autorisation de stationnement sur le domaine public d'un marchand ambulant (snack / boissons) à l'occasion de la vogue annuelle organisée par l'Association des Jeunes de Trèves du 23 au 25 août 2019.

Il convient à cet effet de fixer le tarif d'occupation pour cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

FIXE le tarif de redevance d'occupation du domaine public pour la période du 23 au 25 août 2019 à 45.00 €

DIT que cette recette sera imputée au compte 752 du budget général 2019

26 / 2019 – Dépôt de permis de construire au nom de la commune : construction d'une halle

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du Code de l'urbanisme,
Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat en date du 17 décembre 2010, requête n°339988,
Considérant qu'il convient de distinguer le dépôt de la demande et son instruction,
Considérant que le Maire doit être expressément autorisé par son conseil municipal pour pouvoir déposer au nom de la commune une demande de permis de construire,
Considérant les investissements prévus en 2019 tels qu'ils apparaissent dans le Budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de permis de construire, au nom de la commune pour la construction d'une halle

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Michel Charmet fait un point sur la construction de la halle

Vincent Morel signale que lors du comité syndical du SYGR du 19 mars 2019 une relance a été faite concernant la protection du Hameau du Charnavay

Laure Rivoiron fait un point sur le conseil d'école du 1^{er} avril 2019 et signale que la kermesse aura lieu le 28/06 à l'école

François Jacquemond fait un point sur le festival de l'humour 104 entrées payantes

Annick Guichard :

- indique qu'une réunion est prévue avec SEMCODA fin avril 2019 pour faire un point sur le projet Cœur de Village

- rappelle que Ciné été se tiendra en Juillet 2019 aux Haies. La projection est gratuite. Les communes de Les Haies, Longes et Trèves sont associées dans l'organisation de cette manifestation d'intérêt communautaire soutenue financièrement par l'agglomération.

Michel Charmet fait un point sur le Pilat Propre du 30 mars 2019

Thérèse Morot fait un point sur l'animation du Vernon avec la chorale

Erik Chapelle fait un point sur les travaux de voirie en cours

Laure Rivoiron fait part d'une demande d'installation d'un miroir pour améliorer la sécurité à la sortie de l'impasse du café ↪ la demande est prise en compte pour les prochains travaux de sécurisation de la traversée du village

Fin 23 h 15